

LETTRE DE LIAISON

Des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°301
18 juin 2020
Enseignement supérieur Recherche

ISSN 1245 - 0286

www.frontunique.com

La LPPR : Précarisation, privatisation, concurrence à tous les étages, universités-entreprises, sélection sociale :

La responsabilité des directions syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche (FSU, CGT, UNEF, ...) est de réaliser un front uni pour

Exiger le retrait pur et simple du projet de LPPR

Boycotter toutes les instances de concertation et d'application de la LPPR

Organiser l'affrontement avec le gouvernement Macron-Philippe-Vidal pour obtenir ce retrait

Faisant fi de l'opposition de l'ensemble des personnels de l'ESR, le gouvernement Macron-Philippe-Vidal a décidé de faire adopter son projet Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Comprenant 28 articles et un rapport annexe (de 47pages !), la LPPR programme :

Un budget taillé pour appliquer la LPPR. Son plan budgétaire n'engage le gouvernement que pour 2021. Il planifie une augmentation ridicule inférieure à celle de l'an dernier ! Il proroge la politique d'asphyxie financière de l'ESR en l'amplifiant, car les budgets iront prioritairement à l'ANR, qui se taille la part du lion (~+20%), et au financement de « l'attractivité des carrières » (92M€) c'est-à-dire des primes et des « nouvelles voies de recrutements » hors statut.

La dislocation des statuts et de toutes garanties collectives des personnels avec :

- La démultiplication des contrats précaires avec les « *tenure tracks* », les CDI de missions, mais aussi dans les entreprises avec les contrats doctoraux et postdoctoraux de droit privé, hors du cadre du code du travail ... ;
- Le renforcement et l'uniformisation des régimes indemnitaires de tous les corps pour « *faciliter les mobilités entre les universités et les organismes* » de recherche ;
- L'application du régime indemnitaire aux enseignants-chercheurs (EC) et aux chercheurs (type RIFSEEP) pour y introduire une part variable basée sur l'*engagement professionnel* et *individuel*, notamment dans l'enseignement : une façon de faire sauter la référence au 192h de service des EC et d'imposer aux chercheurs à s'engager dans l'enseignement.

La marche accélérée vers la dislocation de l'ESR en « grandes universités » régionales concurrentielles qui échappent au statut public ...

La ratification des ordonnances de décembre 2018 pour généraliser la formation d'« établissements expérimentaux », intégrant régionalement des universités, des écoles publiques et privées, des pans des organismes de recherche avec une liberté accrue dans la gestion des personnels (recrutement, primes, mobilité infra), de leur patrimoine, la possibilité de faire payer des prestations de services, d'exploiter des brevets et licences, de commercialiser les cours en ligne, de délivrer des diplômes maison, de fixer librement les frais d'inscription, de créer des filières sélectives

... fonctionnant comme des entreprises et financées en fonction des résultats avec :

- L'évolution du mode de financement vers un « *dialogue stratégique et de gestion* » qui permettrait de ne **plus baser la dotation des universités sur le nombre d'étudiants mais sur une logique de projets et de résultats** en adéquation avec la LPPR (développement des recrutements hors statuts, de la mobilité public-privé, de l'enseignement à distance, mise en place de « *pôles universitaires d'innovation* » mêlant formations recherche et entreprises, ... création de startup)
- Tout un arsenal de mesures pour que les personnels se mettent au service des entreprises et appliquent avec zèle la politique du gouvernement, les détournant de leur missions premières de recherche fondamentale et de formation des étudiants : généralisation du financement par appel à projet au détriment des financements pérennes, ..., primes d'intéressement, évaluation des « performances » dans la course aux contrats, partenariat et mobilité vers le privé

La LPPR est une machine de guerre contre l'enseignement supérieur et de la recherche publique qui vise à saper tous leurs fondements. Un vaste plan de précarisation, de privatisation, de mise en concurrence généralisée pour briser les statuts, concasser le cadre national, les vider leur contenu et les mettre au service des intérêts directs du patronat.

Une exigence s'impose : Retrait pur et simple du projet de LPPR !

Le piège du dialogue social

Dans sa lettre du 7 juin adressée au CNESER, la Ministre Vidal explique : « *l'ensemble des enjeux de la programmation de la recherche, qu'ils soient de nature législative ou réglementaire ont vocation à faire l'objet d'un dialogue nourri, devant*

vous en tout premier lieu mais également avec les partenaires sociaux... ». Voilà à quoi servent CNESER, CT, ... qui en moins d'un mois doivent se tenir pour qu'elle puisse soumettre son projet de LPPR au conseil des ministres du 8 juillet en se targuant d'avoir « *dialogué* » avec les « *partenaires sociaux* ».

Les représentants de la FSU n'ont pas siégé à la 1^{ère} séance du CNESER (qui s'est réuni en 2 fois, les 12 et 18 juin). S'agissait-il de signifier au gouvernement qu'ils refusent de collaborer à sa réforme liquidatrice ? Non ! C'est parce qu'« *ils exigent le temps nécessaire à une concertation "en présentiel" pour défendre d'autres mesures, pour une loi de programmation* ». Une semaine après, ils participaient à la 2^{ème} séance du CNESER!

Cela donne le véritable contenu des appels intersyndicaux à se mobiliser « *pour exiger le retrait de ce texte et obtenir l'ouverture de véritables négociations* ». Ce qui compte c'est la deuxième partie de la phrase qui enferme la mobilisation dans les filets du dialogue social, terrain où le gouvernement est le maître.

Examens, enseignement à distance, recherche COVID, ...

Le gouvernement a profité de sa loi d'urgence sanitaire pour accélérer ses contre-réformes

Comment vouloir encore discuter avec un gouvernement qui a utilisé toutes les ficelles de la loi d'urgence sanitaire pour avancer au forcing dans ses contre-réformes ? Il y a eu la suppression de jours de congés, la prime COVID pour diviser les personnels, le processus de fusions d'universités qui s'est poursuivi (ex : Paris-Saclay est en train de mettre en place une charte-maison pour chaque catégorie de personnels). L'ordonnance 2020-351 du 27 mars a autorisé les chefs d'établissements à déroger au Code de l'Education afin qu'ils organisent les examens par n'importe quels moyens (examens en ligne, QCM, devoirs à la maison, télésurveillance) instaurant les diplômés à la carte et brisant leur caractère national. Pour cela ils se sont appuyés sur la participation de tous les élus syndicaux dans les conseils d'université.

Et le gouvernement entend bien pousser son avantage. Ces examens ont légitimé l'enseignement à distance ouvrant la voie à sa généralisation. Pour les étudiants, le résultat de son test grandeur nature au cours du confinement est catastrophique, particulièrement pour ceux issus des couches populaires. Les enseignants, quant à eux, ont pu mesurer à quel point cela signifiait une dégradation de leur métier, de leurs conditions de travail et de leur liberté pédagogique.

Sur son site le ministère donne la consigne aux établissements de « *prévoir des enseignements en distanciel et/ou en présentiel dans une mesure et selon des modalités qu'il leur appartiendra de déterminer et qui leur permettront d'anticiper une éventuelle dégradation des conditions sanitaires.* ». L'enjeu : donner encore plus de latitude aux instances universitaires pour définir leurs propres règles, accélérer le processus de suppression de toute référence à un nombre d'heures de cours en présentiel (comme le plancher des 1500 heures en licence) pour vider les diplômés de leur contenu, faire sauter la référence des 192h de service des EC, réduire le nombre d'enseignants, faire des économies sur les locaux, les moyens ... et donner libre cours au marché lucratif des cours en ligne.

Le combat pour le maintien de tous les cours en présentiel est partie intégrante de celui contre la LPPR.

Côté recherche, les fonds dédiés à celle sur la COVID l'ont été via des appels à projet à court terme (garantie de résultats en 12 à 18 mois !) avec des sommes ridicules et à budget du MESRI constant. Dans le même temps le patron du trust Sanofi, qui a reçu 1,5 Mds € de CIR en 10 ans, s'est permis de menacer de réserver ses vaccins aux USA parce que les profits y sont plus juteux. L'alpha et l'oméga de la politique du gouvernement Macron-Philippe dans l'ESR est d'en faire un instrument dans les mains du capitalisme français pour faire face à la concurrence des autres impérialismes.

Bref une politique en totale cohérence avec le programme de la LPPR. **Prétendre qu'une autre loi de programmation est possible est un leurre et ne peut mener qu'à la défaite !** Et, c'est une évidence, le gouvernement profite que les universités, les labos sont vides de leurs étudiants et de leurs personnels pour faire passer son projet de loi. Il décide de maintenir fermées les universités promouvant le télé-enseignement pour des raisons soi-disant sanitaires alors qu'il ordonne la réouverture des écoles et des collèges!

Comment préparer l'affrontement avec le gouvernement pour le vaincre

Cette LLPR est un véritable affront, la négation de toutes les revendications. Mais la question que chacun se pose : est comment arrêter le bras du gouvernement ?

La première condition est que les directions syndicales de l'ESR (SNESUP, SNCS, SNASUB, CGT, FO, UNEF, ...) réalisent l'unité sur un objectif clair :

- **Retrait pur et simple de la LPPR**, il n'y a pas de loi de programmation à discuter avec ce gouvernement;
- **Réouverture de toutes les universités et maintien intégral de l'enseignement en présentiel.**

Qu'en conséquence, **elles organisent le boycott de toutes les instances de concertation et d'application de la LPPR.**

Un tel boycott créerait les conditions de la mobilisation massive et centrale des personnels. Le premier effet serait de faire capoter le calendrier serré du ministère et l'empêcherait de perpétrer ses coups bas pendant les vacances !

Et, pour dresser la force unie de tous les travailleurs de l'ESR (chercheurs, enseignants, ingénieurs techniciens, titulaires et précaires ...) avec les étudiants, leur responsabilité est d'**appeler dès la rentrée à une Assemblée Nationale des délégués élus par les AG des labos et des facs et préparer une manifestation centrale à Paris au ministère pour obtenir ce retrait.**